

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE LA MOSELLE
ARRONDISSEMENT METZ
CANTON DU PAYS MESSIN

**SYNDICAT MIXTE
DES RUISSEAUX
DU HAUT-CHEMIN
16 A rue du 10 Juin
57640 CHARLY-ORADOUR**

**COMPTE-RENDU
DU CONSEIL SYNDICAL
DU SYNDICAT MIXTE
DES RUISSEAUX DU HAUT-CHEMIN**

**Du 16 MARS 2022
A 18H30
En Mairie de Charly-Oradour**

Le Conseil du Syndicat légalement convoqué s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Delphine BERGER, Présidente.

Présents :

Titulaires : BERGER Delphine, Présidente, HUBERTY René, Vice-Président, BALLARINI Jean-Louis, Vice-Président, EHLINGER Laurent, GAUDÉ Hervé, HENNEQUIN François, PIERRON Florent, , TURCK Gilbert.

Suppléant en situation délibérante : FREY Nicolas, LOMANTO Joseph.

Suppléant en situation non délibérante : /

Pouvoir : /

Absents excusés : EMMENDOERFFER Jocelyne, SCHRECKLINGER Didier.

Invités présents : Yannick NIEDZIELSKI, Responsable GEMAPI de la CDC Rives de Moselle, Simon RAJECKI, technicien de rivières du syndicat mixte des Ruisseaux du Haut Chemin.

Invitées excusées : Philippe WAGNER, Vice-Président de la CDC Rives de Moselle, Nadège DALCERO, Technicienne Gestion de l'Eau de la CC Rives de Moselle,

Secrétaire de séance : PIERRON Florent

Date de convocation : 28/02/2022
Date d'affichage : 28/02/2022

Nombre de Conseillers :

- en exercice : 13
- présents : 10 (9 pour le vote du compte administratif 2021)
- votants : 10 (9 pour le vote du compte administratif 2021)

Point n°1 :

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 15/12/2021

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le procès-verbal du 15 décembre 2021.

Point n°2 :

COMPTE DE GESTION 2021

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L 1612-12 et L 2121-31,
Vu le compte de gestion du Syndicat Mixte des Ruisseaux du Haut Chemin pour l'exercice 2021 présenté par le receveur municipal,

Le conseil syndical, après en avoir délibéré, APPROUVE à l'unanimité le compte de gestion du Syndicat Mixte des Ruisseaux du Haut Chemin pour l'exercice 2021 établi par Monsieur le receveur municipal.

Point n°3 :

COMPTE ADMINISTRATIF 2021

La Présidente présente au Conseil Syndical le compte administratif 2021 dont les résultats sont les suivants :

FONCTIONNEMENT :

Dépenses : 52 646.46 €

Recettes : 40 044.13 €

Soit un déficit de 12 602.33 €

Excédent année N-1 = 55 832.21 €

Résultat de clôture = + 43 229.88 €

INVESTISSEMENT :

Dépenses : 0 €

Recettes : 0 €

TOTAL RESULTAT CLOTURE DE L'EXERCICE = + 43 229.88 €

RAR en investissement :

Dépenses : 0 €

Recettes : 0 €

Madame la Présidente quitte la salle.

Monsieur René HUBERTY prend la présidence et propose le compte administratif 2021 à son approbation et vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil Syndical approuve à l'unanimité le compte administratif 2021.

Point n°4 :

AFFECTATION DES RESULTATS

Après avoir entendu et approuvé ce jour le compte administratif de l'exercice 2021,

Statuant sur le résultat de fonctionnement de l'exercice 2021,

Pour rappel, excédent reporté de la section de fonctionnement : 43 229.88 € et section d'investissement : 0 €,

Constatant que le compte administratif présente un déficit de 12 602.33 €,

Le Conseil Syndical décide à l'unanimité d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Résultat de l'exercice : - 12 602.33 €

Résultat antérieur reporté : + 55 832.21 €

Résultat à affecter : + 43 229.88 €

Solde d'exécution d'investissement : 0

Report en fonctionnement R002 : 43 229.88 €

Point n°5 :

PARTICIPATIONS DES EPCI 2022

Madame la Présidente présente au Conseil Syndical le montant des participations des E.P.C.I. pour l'année 2022 dont la somme totale est de 100 000 € et qui s'établit comme suit :

Communauté de Communes RIVES DE MOSELLE : 52 860 € (52.86 %)

Communauté de Communes du HAUT CHEMIN / PAYS DE PANGE : 30 630 € (30.63%)

Communauté de Communes EUROMETZ METROPOLE : 16 510 € (16.51 %).

Après en avoir pris connaissance; le Conseil Syndical approuve à l'unanimité ce montant des participations et sa répartition.

Point n°6 :

BUDGET PRIMITIF 2022

Madame la Présidente présente au Conseil Syndical le budget primitif 2022 dont l'équilibre s'établit comme suit :

FONCTIONNEMENT :

Dépenses : 164 229.88 €

Recettes : 164 229.88 €

INVESTISSEMENT :

Dépenses : 81 200 €

Recettes : 81 200 €

TOTAL DU BUDGET :

Dépenses : 245 429.88 €

Recettes : 245 429.88 €

Après en avoir pris connaissance et après en avoir délibéré, le Conseil Syndical approuve à l'unanimité le budget primitif 2022.

Point n°6b (point ajouté) :

ADHESION GRATUITE A MATEC

Madame la Présidente propose au Conseil Syndical l'adhésion gratuite à MATEC, vu l'adhésion des EPCI adhérentes à MATEC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Syndical accepte à l'unanimité cette adhésion et autorise la Présidente à réaliser toutes les démarches nécessaires à cette adhésion.

Point n°7 :

DIVERS

- Suite à l'expertise sur le terrain de l'exploitation agricole de Monsieur LORRAIN, l'indemnisation des pertes liée au tas de bois non évacué, a été fixée à un montant de 950 € partagée entre ARTELIA (500 €) et le syndicat mixte (450 €). L'affaire est close.
- Suite à la réunion de préparation du logo du syndicat mixte, Madame la Présidente présente les premières propositions de logos. D'autres moutures seront une nouvelle fois proposées pour le choix final.
- La réunion d'informations et d'échanges tenue le 2 mars à Vigy s'est bien passée et a permis de découvrir la bonne évolution d'un cours d'eau sur une dizaine d'année (présentation par le Syndicat des Eaux Vives des 3 Nied). Une sortie sur le terrain sur le secteur de ce syndicat sera organisée prochainement.
- Travaux sur la digue de protection de l'école : les travaux seront réalisés par l'entreprise SAS BERTRAND avec un enrochement du fond pour consolider la berge avec un léger recul du lit du ruisseau. Ils seront réalisés en septembre.

La séance est levée à 19h15.

